



Faire des politiques
environnementales régionales
un outil performant de gouvernance
et d'intégration en Afrique de l'Ouest



Programme Afrique Centrale et Occidentale - PACO



SOMMAIRE

CONTEXTE

Une région de plus en plus consciente des questions environnementales ...	4
... qui apporte des réponses régionales aux défis environnementaux globaux	5

ENJEUX

Objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre la pauvreté et les conditions d'existence durables	6
Cohérence, complémentarité et implication des acteurs	7

DÉFIS

Articulation entre niveau régional et national	8
Cohérence et concurrence	9
Coupler échelles globale et sectorielle	9
Participation active de tous les acteurs	9
Connaissances et capacités au service d'une mise en œuvre plus efficace	10

PISTES D'AMÉLIORATION

Un processus d'élaboration participatif : la base de tout succès	11
Le droit de l'environnement, un instrument essentiel	12
Des ressources et mécanismes financiers adaptés et durables	12
Des mécanismes de mise en œuvre clairs et partagés	12
Une meilleure communication en soutien à l'action	13
Mesurer l'efficacité : pourquoi et comment ?	13

POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES INSTRUMENTS JURIDIQUES RÉGIONAUX

14

ACTEURS ET RÔLES RESPECTIFS

16



Une région de plus en plus consciente des questions environnementales ...

Le Système des Nations Unies a initié et animé de grands processus internationaux qui ont marqué le secteur de l'environnement depuis 1972. (Encadré 1)

De 1972 à 2002, ces grands processus internationaux se rapportant à l'environnement ont été intégrés dans les politiques et stratégies de développement de nombreux pays du continent africain. En 1999, l'élaboration du Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR/AO) enclenche une prise en compte plus forte de la dimension environnementale dans le développement. Ensuite plusieurs politiques environnementales régionales ont vu le jour, puis ont été déclinées à l'échelon national.

La période la plus marquante, concernant l'élaboration et l'adoption des politiques, est celle comprise entre 2005 et 2011.

La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, de 1992, et les Conventions internationales qui en ont découlé (Changement climatique, Diversité biologique et Lutte contre la Désertification) ont établi les cadres de leur mise en œuvre dans laquelle la sous-région ouest-africaine s'est largement impliquée. Les pays ont ratifié presque toutes les Conventions majeures et des programmes d'action sont mis en opération. Par ailleurs des programmes, plans d'action ou processus régionaux ou sous-régionaux ont été encouragés sur les thèmes de la lutte contre la désertification, la diversité biologique et en particulier la biosécurité, l'appropriation des outils de la convention sur le changement climatique et le protocole de Kyoto.

Encadré 1 :

Chronologie des processus internationaux sur l'environnement 1972-2002

- 1972 : premier rapport du club de Rome (rapport Meadows) ;
- 1972 : conférence sur l'environnement humain à Stockholm en Suède ;
- 1982 : adoption de la Charte Mondiale de la Nature ;
- 1983 : dialogues dans le cadre de la Commission Brundtland ;
- 1992 : conférence sur l'environnement et le développement à Rio au Brésil ;
- 2000 : déclaration du Millénaire ;
- 2002 : sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en Afrique du Sud.

... qui apporte des réponses régionales aux défis environnementaux globaux

Les pays d'Afrique de l'Ouest connaissent des problèmes environnementaux semblables et d'envergure transnationale : pertes graves de diversité biologique, insécurité alimentaire, changement climatique et ses conséquences, dégradation continue des terres et désertification, dégradation des milieux marins et côtiers, transports internationaux de produits toxiques et dangereux, biosécurité, introduction des OGM, etc.

Les économies et populations de ces pays dépendent fortement des ressources naturelles et les stratégies d'adaptation et alternatives économiques sont très limitées. Une vision commune et partagée des problématiques environnementales permet ainsi de mieux défendre les intérêts de la sous-région à l'échelle continentale et internationale. Il existe aujourd'hui près de dix politiques environnementales et différents instruments juridiques régionaux¹ concernant l'Afrique de l'Ouest.

Les politiques régionales ont l'avantage de créer de la valeur ajoutée et de constituer un cadre fédérateur. Cette approche permet une mise en œuvre cohérente, complémentaire et harmonisée des politiques et une meilleure répartition des missions et rôles entre les acteurs. Toutefois, il ressort que l'application des solutions régionales retenues connaisse des difficultés et leur mise en œuvre ne soit pas encore satisfaisante.

¹ La Convention de Maputo de 2003 par exemple



Objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre la pauvreté et les conditions d'existence durables

En 2000, l'initiative du millénaire a défini les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) devant servir de points de repère pour les plans de développement nationaux et mesurer les progrès accomplis. (Encadré 2)

Pour être pertinentes, les politiques environnementales régionales doivent s'inscrire face à ces enjeux de développement et tendre vers l'atteinte de ces objectifs, en particulier le développement durable et la réduction de la pauvreté. La lutte contre la pauvreté est indissociablement liée à une utilisation

rationnelle de l'environnement à tous les niveaux (local, national et international), c'est pourquoi les discussions actuelles sur la mise en œuvre des politiques régionales nécessitent de poser un cadre permettant à la fois, l'exploitation rationnelle des ressources, un développement durable et l'intégration de conditions d'existence durables.

Encadré 2 :

Rappel des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

1. L'extrême pauvreté : Réduire de moitié la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et la faim ; réduire de moitié la population qui souffre de la malnutrition.
2. L'éducation primaire universelle : Atteindre l'éducation primaire universelle en 2015.
3. L'égalité des genres : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
4. La santé maternelle : Réduire de trois quarts le ratio de la mortalité maternelle en 2015.
5. La mortalité des moins de 5 ans : Réduire de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2015.
6. Le VIH-SIDA et autres maladies : Arrêter et renverser la tendance à l'expansion de l'épidémie de VIH-SIDA, le paludisme, ainsi que les autres maladies.
7. L'accès à l'eau potable et la protection de l'environnement : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable, et assurer la durabilité de l'environnement.
8. Un partenariat global pour le développement à consolider.

Cohérence, complémentarité et implication des acteurs

Si les politiques régionales environnementales et les cadres existent, il n'en demeure pas moins, que ces politiques connaissent des difficultés d'application en Afrique de l'Ouest. Censées se compléter, ces politiques peuvent parfois se concurrencer voire même se contredire. Bien qu'elles aient pour base commune les mêmes engagements internationaux, il existe parfois des différences de niveaux d'application ou de capacités entre les pays (notamment au plan institutionnel, législatif, technique et financier) et sur certaines questions-clés (OGM, pollutions environnementales, pétrole, déchets toxiques, etc.) qui rendent difficile l'application de principes reconnus internationalement ou régionalement.

Les approches participative et inclusive prenant en compte de manière satisfaisante les acteurs concernés, les conditions préliminaires (financement, institutionnel, évaluation) et une diffusion la plus large et la plus ration-

nelle possible, participent de la réussite des politiques environnementales. Or, en Afrique de l'Ouest, les politiques environnementales régionales bénéficient d'une diffusion limitée et d'un faible accès à l'information y relative par les principaux acteurs (administrations et services techniques des États, organisations de la société civile, universités et recherche scientifique, communautés).

Enfin, à cela s'ajoute certaines lacunes en termes de dispositif d'assistance technique aux parlementaires et de mobilisation de la société civile pour le partage des connaissances sur les politiques régionales et les bonnes pratiques de la gestion environnementale. Pour plus d'efficacité, les politiques devraient davantage se rapprocher les unes des autres et impliquer les principaux acteurs dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre.



En Afrique de l'Ouest, les politiques régionales environnementales ont connu une avancée notoire en peu de temps. Cependant, elles font souvent l'objet de critiques : faible degré d'application, textes et documents peu explicites, en déphasage avec les réalités locales des populations et des États. Malgré les efforts importants déployés et les résultats obtenus, les pays éprouvent des difficultés à concrétiser l'application de ces politiques et conventions, à les intégrer de façon cohérente dans une approche multi sectorielle et à toutes les échelles au plan national. Les efforts et les analyses actuelles doivent se concentrer sur l'identification des défis à relever et des pistes d'amélioration pour dépasser ces obstacles.

Articulation entre niveau régional et national

La plupart des politiques environnementales régionales s'inscrivent dans le cadre de traités et de conventions internationales, et contribuent au renforcement de l'intégration régionale. En matière juridique, le droit communautaire s'inspire des politiques publiques communautaires et des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Elles peuvent, à l'exemple de

la Politique environnementale de la CEDEAO, viser explicitement à renforcer des liens d'ordre organisationnel et institutionnel. Toutefois, les politiques régionales sont souvent mal intégrées à l'échelle nationale et en dépit des concertations, des écarts dans leur alignement persistent. Ces écarts rendent souvent difficile l'application de principes internationaux ou régionaux et réduisent la capacité de réaction de certains pays face à des problèmes environnementaux. L'absence

de synergie et d'intégration des politiques régionales dans les politiques nationales figure bien souvent parmi les points faibles des options régionales dans le traitement des questions environnementales. Il en est de même en matière de cohérence entre ces politiques environnementales régionales tant elles comportent des différences de contexte socio-économiques, de vision politique, de méthodologie, de processus d'implication des acteurs et de modèle de conception.

→ **Le défi : Articuler les politiques et législations régionales et nationales au sein d'une stratégie cohérente de développement durable.**

Cohérence et concurrence

Diverses structures liées aux approches sectorielles des politiques régionales se sont développées à l'intérieur des pays et entre les organisations. La diversité de cadres d'acteurs intervenants donne lieu à différentes visions politiques, méthodes et modèles au niveau institutionnel, rendant plus difficile une démarche concertée, une mise à profit de synergies et une coordination par les institutions régionales d'intégration ou de coopération technique. Les initiatives de nombreuses institutions sous-régionales nécessitent une coordination efficace en vue d'en minimiser les conflits.

À cela s'ajoute la survivance d'une vision sectorielle de certaines politiques environnementales régionales marquées par le manque de rigueur dans le suivi des principes directeurs² des organisations régionales. Le simple arrimage des politiques nationales au niveau régional est fréquent, ce qui fragilise les politiques environnementales régionales et rend difficile leur application sur le terrain.

→ **Le défi : Harmoniser les objectifs des politiques environnementales élaborées par les institutions d'intégration régionale, en respectant les principes directeurs³, pour une stratégie cohérente de coordination et de réalisation.**

Coupler échelles globale et sectorielle

La vision encore sectorielle des grands problèmes environnementaux demeure une caractéristique fondamentale des politiques régionales. Dans un contexte de priorités multiples au niveau des États, les politiques régionales doivent évoluer et s'intégrer pour répondre aux

préoccupations actuelles de lutte contre la pauvreté et de création de conditions d'existence durables.

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel présente des politiques environnementales pertinentes dans l'ensemble. Toutefois, elles ont besoin d'élargir leur approche pour être plus englobantes avec des garanties d'exploitation durable des ressources naturelles. Souvent, différentes mesures et politiques ont des objectifs dans les trois domaines du climat, de la biodiversité et de la lutte contre la désertification. Si bon nombre de politiques régionales, à des degrés variables, ont pris en compte les trois dimensions du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et des OMD, le traitement de ces questions n'est pas toujours explicite et systématique, avec des références claires, mais s'est plutôt fait par coïncidence.

→ **Le défi : Concilier le développement économique et la préservation de l'environnement en intégrant la dimension développement socio-économique et la lutte contre la pauvreté dans les politiques communautaires en matière d'environnement**

Participation active de tous les acteurs

Les politiques doivent être élaborées et mises en œuvre en fonction des réalités sociales et avec l'implication des populations en tant qu'acteurs. Des contradictions surviennent souvent de l'absence de lien entre les niveaux local et régional.

Dans l'application des politiques régionales en Afrique de l'Ouest, les interactions entre les niveaux régional, national et local sont faibles. À l'exception de quelques cas, l'implication des principaux acteurs dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques varie et reste généralement insuffisante. Des questions importantes comme la gestion durable des terres, les préoccupations des États,

^{2 et 3} Les principes directeurs : subsidiarité, proportionnalité, complémentarité, régionalisme, solidarité, consultation/participation, progressivité.

notamment les réalités de terrain, ne sont pas toujours prises en considération de manière systématique et rigoureuse en raison de l'absence ou des insuffisances du processus participatif. Les politiques sont souvent peu connues par des acteurs comme les parlementaires nationaux, la société civile, les communautés, alors qu'ils pourraient influencer de façon significative sur leur mise en œuvre.

➔ **Le défi : Identifier des interfaces pour associer tous les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales.**

Connaissances et capacités au service d'une mise en œuvre plus efficace

Une connaissance suffisante de certaines ressources naturelles ou questions environnementales est essentielle pour bâtir un bon plaidoyer en leur faveur (patrimoine culturel et naturel, risques environnementaux, ressources partagées). Pour y parvenir, cela nécessite une meilleure connaissance des politiques environnementales régionales par

les acteurs parlementaires, de la société civile et des communautés locales. La performance des cadres juridiques et institutionnels est déterminante pour la prise en compte des lois d'orientation et des décrets d'application relatifs à l'opérationnalisation des politiques environnementales. Le renforcement des capacités des acteurs permettrait de garantir un dispositif institutionnel de mise en œuvre formellement établi et fonctionnel et de pallier à la faible appropriation des outils techniques et scientifiques de l'évaluation environnementale.

➔ **Le défi : soutenir la formation et l'information de ces catégories de parties prenantes (parlementaires, société civile et communautés) pour garantir un suivi de la mise en œuvre efficace des politiques communautaires.**





▲ PISTES D'AMÉLIORATION

Les réflexions à initier pour une plus grande dynamique dans la mise en œuvre des conventions et politiques environnementales régionales doivent concerner des aspects multiples et un large éventail d'acteurs impliqués dans cette dynamique. Des éléments et des réflexions peuvent d'ores et déjà être relevés.

Un processus d'élaboration participatif : la base de tout succès

Un processus participatif et inclusif est à promouvoir pour impulser une bonne dynamique dans l'élaboration des politiques environnementales régionales. Cette approche doit impliquer tous les acteurs afin d'assurer :

- ❶ une meilleure compréhension des politiques environnementales régionales ;
- ❷ une plus grande adhésion des acteurs à l'élaboration de ces politiques ;
- ❸ une participation des acteurs aux prises de décisions ;
- ❹ un partage d'expériences et la possibilité de dissémination des bonnes pratiques issues des projets et programmes environnementaux ;
- ❺ une coordination des acteurs dans la phase de mise en œuvre.

Le droit de l'environnement, un instrument essentiel

Le droit national contribue à la mise en œuvre des conventions environnementales internationales et des politiques environnementales régionales. La ratification d'une convention internationale implique l'obligation de prendre les dispositions internes nécessaires (juridiques et institutionnelles) pour sa mise en œuvre. Aussi, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique environnementale régionale s'accompagnent de règlements, de directives, de normes et autres décisions qui s'imposent aux États membres.

Les États doivent prendre des mesures adéquates pour non seulement améliorer le droit de l'environnement, mais aussi assurer sa mise en œuvre efficiente. Le droit de l'environnement est un instrument essentiel de mise en œuvre des politiques publiques au niveau national pour promouvoir la protection de l'environnement.

Le droit et la politique de l'environnement sont indissociables, du fait que le droit fixe les limites de l'utilisation des ressources et les normes environnementales. Une attention plus centrée des États et des Organisations Intergouvernementales sur le droit de l'environnement sera un facteur d'accélération de la mise en œuvre des politiques environnementales.

Des ressources et mécanismes financiers adaptés et durables

Les résultats de la mise en œuvre des politiques environnementales ne seront visibles que si les moyens financiers que leur application nécessite sont prioritairement alloués à des actions de préservation et de restauration de l'environnement et au renforcement des capacités des acteurs. À cet effet, il est souhaitable que les États s'impliquent en premier lieu avant que n'interviennent les bailleurs de fonds. Leurs efforts de mobilisation des financements doivent être orientés en interne, vers la recherche de ressources financières stables et durables basées à la fois sur les budgets nationaux et une stratégie opérationnelle soutenue par une plateforme nationale de partenariat. En externe, ils doivent être orientés vers le développement de mécanismes financiers sous-régionaux, régionaux et internationaux pour soutenir la mise en œuvre de projets et de programmes environnementaux.

Par ailleurs, les États gagneront à se doter de moyens adéquats pour améliorer l'accès aux ressources financières à travers :

- 1 une meilleure maîtrise des processus de long terme de programmation du développement intégrant l'environnement de façon explicite ;
- 2 une meilleure pratique des procédures des bailleurs de fonds ;

3 la réalisation d'études sur l'intérêt économique des actions de protection de l'environnement.

Des mécanismes de mise en œuvre clairs et partagés

Instruments clés pour l'application des politiques environnementales, les plans d'action permettent d'identifier clairement les activités à mener et de construire des synergies entre les parties prenantes. Malgré leur importance et leur utilité, ces plans d'actions ne sont pas assez développés et/ou suivis. La valeur ajoutée de plans d'actions construits au niveau sous-régional serait entre autres :

- 1 d'apporter des réponses pratiques et accessibles aux problématiques transfrontalières et sous régionales ;
- 2 d'apporter aux problèmes identifiés, des solutions renforçant l'intégration régionale ;
- 3 de renforcer la conscience environnementale sous régionale et les capacités de coopération aux plans des ressources humaines, des institutions, des outils ;
- 4 de rapprocher les organisations d'intégration sous-régionale des acteurs non étatiques de la région et de renforcer leur visibilité.

Des exemples réussis et des bonnes pratiques existent en matière d'opérationnalisation des politiques. Ils méritent d'être étudiés, publiés et largement partagés.

Une meilleure communication en soutien à l'action

Les politiques environnementales régionales ne sont pas suffisamment connues des acteurs auxquelles elles s'adressent. Elles souffrent des limites d'une communication largement insuffisante. Ce manque de visibilité et de connaissance entrave leur appropriation et leur efficacité. Le processus de construction d'une politique doit s'accompagner d'un mécanisme de propagation à la hauteur des enjeux et des résultats escomptés de l'application de la politique. Accompagner la politique d'une stratégie de communication doit permettre de :

- 1 disséminer largement les textes élaborés et les objectifs ciblés ;
- 2 sensibiliser un large éventail d'acteurs concernés par les politiques et leur mise en œuvre ;
- 3 obtenir un engagement et un soutien actif des parties prenantes ;

- 4 diffuser les résultats obtenus et les avancées entreprises.

Mesurer l'efficacité : pourquoi et comment ?

Indispensable pour toute politique et tout programme environnemental, le suivi-évaluation fournit un ensemble continu et cohérent d'informations sur l'évolution de l'atteinte des résultats relatifs aux différentes actions. Il permet un suivi régulier dans le temps et dans l'espace des effets et impacts produits. L'architecture d'un bon système de suivi-évaluation devrait comporter :

- 1 la détermination du niveau de suivi-évaluation (intrants, activités, résultats, effets/impacts) ;
- 2 la définition des indicateurs de performances ;
- 3 l'organisation du suivi-évaluation (acteurs concernés, rôles et responsabilités) ;
- 4 les circuits de l'information (collecte, traitement et analyse des données) ;

- 5 la production des rapports et diffusion de l'information (types, périodicité et destinataires des rapports, canaux de distribution).

Le renforcement des dispositifs de suivi-évaluation permettrait d'avoir de la crédibilité en matière de gestion et de faciliter la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets et programmes.



POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES INSTRUMENTS JURIDIQUES RÉGIONAUX

INITIATIVE ENVIRONNEMENTALE DU NEPAD AFRIQUE DE L'OUEST	<i>Année d'élaboration</i> 2001
http://cmsdata.iucn.org/downloads/initiative_environnement_du_nepad.pdf	
Elle suscite et encourage les initiatives de nature sous régionale et appuie le rétablissement d'un environnement sain et productif sachant porter les ambitions de lutte contre la dégradation continue des ressources, l'insécurité alimentaire et la pauvreté.	
CONVENTION AFRICAINE RÉVISÉE SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES	<i>Année d'élaboration</i> 2003
http://cmsdata.iucn.org/downloads/convention_africaine_revisee.pdf	
Elle vise la réalisation de politiques et de programmes de développement qui soient écologiquement rationnels, économiquement adéquats et socialement acceptables. Elle fournit un excellent cadre pour la mise en vigueur du plan NEPAD – à la fois au niveau du continent et au niveau sous-régional.	
POLITIQUE FORESTIÈRE DE LA CEDEAO - PF	<i>Année d'élaboration</i> 2005
http://cmsdata.iucn.org/downloads/politique_forestiere_de_la_cedeao.pdf	
Elle a pour objectif général la conservation et le développement durable des ressources génétiques, animales et végétales, la restauration des zones forestières dégradées au plus grand bien des populations de la CEDEAO. La PF de la CEDEAO s'est appuyée sur les conventions et accords issus de la Conférence de Rio de Janeiro en 1992, les OMD, le développement du système foncier et les politiques forestières nationales.	
POLITIQUE RÉGIONALE SUR L'ACCÈS AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES DES POPULATIONS RURALES ET PÉRIURBAINES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE	<i>Année d'élaboration</i> 2006
http://cmsdata.iucn.org/downloads/livre_blanc_cedeao.pdf	
Elle vise à accroître l'accès aux services énergétiques modernes et permettre, à l'horizon 2015, au moins à la moitié de la population, d'accéder aux services énergétiques modernes. Dans certains cas, elle a servi de base pour le montage de stratégies et projets nationaux dans le domaine des énergies domestiques/renouvelables.	
STRATÉGIE RÉGIONALE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST - DSRRP	<i>Année d'élaboration</i> 2006
http://cmsdata.iucn.org/downloads/strategie_reg_de_reduction_de_la_pauvrete_ao.pdf	
Complément aux DSRRP nationaux, elle vise à mieux recentrer les programmes régionaux et en accroître les bénéfices pour les pauvres, à en améliorer la visibilité et l'utilité pour les pays et à faire de l'intégration régionale un vrai catalyseur de la lutte contre la pauvreté dans la sous-région. La DSRRP-AO s'effectue à travers le Programme Économique Régional (UEMOA) et le Programme d'Action Prioritaire (CEDEAO).	
POLITIQUE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES DE LA CEDEAO	<i>Année d'élaboration</i> 2007
http://cmsdata.iucn.org/downloads/politique_de_prevention_des_catastrophes_de_la_cedeao.pdf	
Elle promue l'intégration de la réduction des risques dans les politiques, plans et programmes de développement des États membres de la CEDEAO ; et renforce la contribution de la réduction des risques de catastrophe à la paix, à la sécurité et au développement durable de la sous-région. Elle a donné lieu à la mise en place, au sein de la Commission de la CEDEAO, d'un fonds spécial de secours d'urgence humanitaire	

POLITIQUE COMMUNE D'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UEMOA - PCAE	<i>Année d'élaboration</i> 2008
http://cmsdata.iucn.org/downloads/pcae_1.pdf http://cmsdata.iucn.org/downloads/pcae_2.pdf http://cmsdata.iucn.org/downloads/pcae_3.pdf	
<p>Elle vise à inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et cadres de vie, en vue d'assurer dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace sous-régional.</p>	
POLITIQUE DES RESSOURCES EN EAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	<i>Année d'élaboration</i> 2008
http://cmsdata.iucn.org/downloads/politique_des_ressources_en_eau_de_lafrique_de_louest.pdf	
<p>Elle vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable en orientant la Communauté et ses États membres vers une gestion des ressources en eau conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement.</p>	
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA CEDEAO - PE	<i>Année d'élaboration</i> 2008
http://cmsdata.iucn.org/downloads/politique_environnementale_de_la_cedeao.pdf	
<p>Elle vise à inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et du cadre de vie, en vue d'assurer dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace sous-régional.</p>	
PROGRAMME D'ACTION SOUS-RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU TCHAD PASR/AO2	<i>Année d'élaboration</i> 2011
http://cmsdata.iucn.org/downloads/pasr2.pdf	
<p>Il a pour objectif général d'assurer la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, et le développement durable en Afrique de l'Ouest et au Tchad. Le programme est dans sa deuxième phase (PASR/AO2) et couvre la période 2011-2018. Cadre fédérateur de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et outil opérationnel pour contribuer à la concrétisation de la PE (CEDEAO) et de la PCAE (UEMOA).</p>	
PROGRAMME D'ACTION SOUS-RÉGIONAL DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST - PASR-RV/AO	<i>Année d'élaboration</i> 2011
http://cmsdata.iucn.org/downloads/pasr_rv_ao.pdf	
<p>Il vise à développer et renforcer les capacités de résilience et d'adaptation dans la sous-région pour faire face aux changements climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes. Le PASR-RV/AO s'attaque aux fondamentaux de la pauvreté et contribue à l'atteinte des objectifs 1 et 7 des OMD.</p>	

▲ ACTEURS ET RÔLES RESPECTIFS

Les acteurs de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques environnementales régionales sont multiples et ont des rôles spécifiques à jouer. Il s'agit des organisations intergouvernementales de la sous-région, les gouvernements des États, les organisations de la société civile, les parlementaires, le secteur privé et les partenaires au développement.

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RÉGIONALES

Élaboration : implication des acteurs régionaux ; choix approches méthodologiques appropriées et pilotage des processus d'élaboration.

Application : prise des textes de portée régionale (directives, règlements, normes, critères communs de convergence) ; harmonisation des réglementations et politiques en matière d'environnement ; mobilisation des ressources financières ; mise en place des organes de gouvernance ; tenue régulière des instances statutaires régionales ; coordination de la mise en œuvre ; promotion et animation de réseaux thématiques et du dialogue entre les acteurs ; appui aux pays à travers des projets et programmes régionaux et développement des partenariats.

ÉTATS (autorités politiques et administratives, services techniques de l'État, projets et programmes)

Élaboration : implication des acteurs étatiques et non-étatiques, prise en compte des priorités nationales ; fourniture de monographies et des rapports nationaux sur l'état de l'environnement dans la phase d'élaboration.

Application : déclinaison des politiques régionales en politiques nationales ; prise en compte des politiques environnementales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ; prise de lois et règlements ou modification et adaptation des lois et règlements, mobilisation des budgets nationaux et des financements extérieurs, mise en place des organes de gouvernance nationale, tenue régulière des instances statutaires nationales, développement, mise en œuvre de projets et programmes et promotion du dialogue entre les acteurs.

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Élaboration : Participation effective aux processus ; analyse des politiques proposées et réaction aux politiques proposées.

Application : Mobilisation de ressources financières ; exécution de projets et programmes environnementaux ; participation aux instances statutaires des organes de gouvernance ; création de partenariats avec les structures étatiques.

PARLEMENTAIRES

Élaboration : prise en compte des aspirations des populations ; veiller à assurer la cohérence et la conformité des lois avec les cadres juridiques communautaires et internationaux

Application : Adoption des lois visant la protection de l'environnement, cohérentes aux politiques communautaires et conformes au droit communautaire ; contrôle de l'action gouvernementale et octroi de crédits budgétaires suffisants dans la mise en œuvre efficiente du droit de l'environnement

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Élaboration : Appuis méthodologiques ; contribution au financement des processus.

Application : Contribution au financement par des ressources financières et des mécanismes financiers appropriés ; appuis techniques aux États ; promotion de la coopération entre les partenaires.

BÉNÉFICIAIRES

Élaboration : Participation effective aux processus ; analyse des politiques proposées ; réaction aux politiques proposées.

Application : Mise en œuvre effective sur le terrain des projets et programmes environnementaux ; collaboration avec l'État, les organisations Intergouvernementales, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers; application des bonnes pratiques ; réduction des effets négatifs éventuels des politiques ; maximisation des effets positifs des politiques.

SECTEUR PRIVÉ

Élaboration : Large participation au processus de prise de décisions.

Application : Respect des normes environnementales dans les modes et processus de production ; contribution aux financements de la préservation de l'environnement.

Cette note d'information sur les politiques environnementales régionales est une synthèse de l' « *étude sur les politiques environnementales régionales en Afrique de l'ouest : collecte, analyse et réflexions pour une réelle mise en œuvre* » commanditée par l'UICN-PACO et élaborée par le consultant M. Issa Martin BIKIENGA qui mérite tous nos remerciements pour le travail effectué.

Cette étude a été validée par les participants de l'atelier régional « *Les politiques environnementales régionales de l'Afrique de l'ouest : comment agir ensemble pour une mise en œuvre efficace ?* » qui s'est tenu les 5 et 6 juillet 2012 à Ouagadougou.

Cette note a été réalisée dans le cadre de L'Initiative réduction de la pauvreté et gestion de l'environnement (Poverty reduction and environmental management initiative - PREMI). Cette initiative cherche à promouvoir la gestion intégrée des Ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté et l'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest.

Elle vise à plus de cohérence dans une large gamme d'activités développées par l'UICN avec ses partenaires aux niveaux local, national et régional en Afrique de l'Ouest. À travers ce programme, l'UICN cherche à renforcer les capacités de la région, à démontrer l'importance de la prise en compte de la valeur des biens et services des écosystèmes dans les plans de développement régionaux, les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et d'adaptation au changement climatique dans le but d'améliorer la création de richesse et la croissance économique.

Le programme comprend entre autres, l'appui aux dialogues multi-acteurs sur les questions plus importantes du développement régional pour les années à venir. Il met les préoccupations environnementales et le changement climatique au centre des processus de prise de décisions aux niveaux national et régional pour le développement durable.



**UNION INTERNATIONALE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE**
Programme Afrique Centrale et Occidentale - PACO

01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso

Tél. : +226 50 36 49 79
+226 50 36 48 95

Email : paco@iucn.org
www.iucn.org/paco